

DATE DE PUBLICATION : 17 avril 2024

Le directeur de l'Urbanisation et des systèmes d'information Nationaux et Européens

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M^{me} Emmanuelle ASSOUAN, directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations, le 16 avril 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Vincent DUPRAT, chef du service *Product Management Office*, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Pascale CONTAMINE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *Product Management Office*.

Délégation permanente est donnée à M. Michel ATALAY, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Delphine CROIZET, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M. Laurent LECOMTE, chef du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Valery PATAT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Transverse de RE ingénierie, mArché et politique Monétaire.

Délégation permanente est donnée à M. Nicolas BOUTEILLER, chef du service *ECMS*, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *ECMS*.

Délégation permanente est donnée à M^{me} Hélène D'EMMEREZ DE CHARMOY, chef du service *MAPS Services*, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service *MAPS Services*.

Délégation permanente est donnée à M. Nicolas DE LABARRE, chef du service INnovation et Support des Produits d'InfRastructure de paiement européen, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christian LEROUX, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service INnovation et Support des Produits d'InfRastructure de paiement européen.

Fait à Paris, le 16 avril 2024

Alain BUSAC